



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 14 avril 2023

ECF EST FAVORABLE AU PERMIS DE CONDUIRE À 17 ANS ET PROPOSE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE À 14 ANS

Le Groupe ECF (École de Conduite Française) réagit à la proposition gouvernementale d'abaisser à 16 ans l'âge du permis de conduire.

La première organisation européenne d'éducation et de formation aux permis de conduire se prononce pour un abaissement de l'âge du permis de conduire à 17 ans, mais aussi l'âge de la conduite accompagnée :

un élève formé à la conduite accompagnée dès ses 14 ans pourrait alors passer le permis de conduire et avoir le droit de conduire en toute sécurité dès 17 ans.

Détails et explications.

« Abaisser l'âge de passage du permis de conduire répond à un véritable besoin pour des jeunes en apprentissage par exemple, ou vivant dans des zones mal desservies par les transports en commun. Nous sommes favorables à toutes mesures qui viseraient à favoriser la mobilité des jeunes, tout en assurant une formation à la conduite qui leur permette d'évoluer en toute sécurité, pour eux comme pour les autres usagers de la route. », affirme Patrick Mirouse, Président du Groupe ECF.

La proposition du Groupe ECF permet de combiner mobilité et sécurité routière : Permettre à un jeune qui a suivi la formation à la conduite accompagnée à partir de 14 ans, de passer son permis de conduire et de conduire seul dès l'âge de 17 ans. « Cette mesure permettrait aux jeunes d'engranger de l'expérience dans le temps et ainsi de diminuer le risque routier quand ils acquerront leur autonomie », souligne Patrick Mirouse.

Un élève qui ne s'engagerait pas dans un process de conduite accompagnée serait autorisé à conduire seul à l'âge de 18 ans.

Pour mémoire, à ce jour : un élève peut se former à la conduite accompagnée à partir de ses 15 ans, passer son permis de conduire à 17 ans et conduire en toute autonomie à 18 ans.

ECF met en garde contre l'idée de supprimer les 20h de formation obligatoires

Dans les mesures évoquées par le gouvernement, figure l'idée de supprimer les 20 heures de formation pratique obligatoire.

Le Groupe ECF met en garde le gouvernement sur la tentation de brader la qualité de la formation au permis de conduire sur l'hôtel de la baisse du pouvoir d'achat : « Les 20 heures minimum sont le garde-fou à l'apprentissage du REMC - référentiel d'éducation à la mobilité citoyenne - Programme européen - nécessaire à l'obtention du permis de conduire. N'oublions pas également que la moyenne nationale actuelle pour obtenir le permis de conduire est de 30 heures... » relève Patrick Mirouse.

Pour le Groupe ECF, la réponse à cette problématique du coût du permis de conduire a été apportée voilà quelques jours par le député Sacha Houlié, qui facilite l'accès aux aides financières, permettant ainsi de garder un niveau de qualité élevé, indispensable pour une conduite en toute sécurité.

Par ailleurs les écoles de conduite ECF sont entrées dans un plan de modernisation et ont recours de plus en plus à de l'apprentissage digital, notamment au travers de simulateurs de conduite qui abaissent quelque peu le prix du permis.

Patrick Mirouse, Président du Groupe ECF, se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

CONTACT PRESSE

www.ecf.asso.fr

AGENCE FIRSTCOM Cathy GRILLO | *Responsable Pôle RP* | Tél. : 01 71 19 70 00 | catherine@firstcom.fr

ECF Olivia BONELLI | *Responsable Marketing et Communication* | Tél. : 04 91 32 31 00 | olivia@ecf.asso.fr